Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 4 (1868)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 15 NOVEMBRE 1868

4e année. N° 22.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Inauguration d'un nouveau collége à Neuchâtel. — Conférences des instituteurs neuchâtelois. — Introduction de la musique chiffrée dans les écoles du canton de Vaud. — Chronique bibliographique (l'archéologie dans les écoles primaires ; manuel d'examen grammatical, etc.). — Nécrologie (S. Zuberbühler). — Chronique scolaire.

Inauguration d'un nouveau collége pour les jeunes gens par la municipalité de Neuchâtel.

Le 31 octobre était un grand jour pour la ville de Neuchâtel et pour tout le pays ; car l'inauguration d'un nouvel édifice pour l'éducation publique n'est pas un fait purement local et qui n'intéresse que la cité qui l'élève. C'est tout le pays qui en profite. Si Neuchâtel, d'ailleurs, a une réputation pédagogique assez bien établie, on le doit à la sollicitude qu'on y montre depuis longtemps pour les intérêts intellectuels et éducatifs en particulier.

L'inauguration du nouveau collége, splendide édifice qui semble sortir

des eaux et occupe une des belles places de la ville, a commencé par un discours religieux et patriotique de M. le pasteur Robert, qui, dans un langage élevé et d'une éloquence mâle, a appelé la bénédiction de Dieu sur le nouveau temple de la jeunesse. « Car un établissement d'éducation, a dit l'orateur, est aussi un sanctuaire et l'enseignement un sacerdoce auguste et saint. » Le président de l'administration, M. Andrié, a pris ensuite la parole pour faire la remise de l'établissement à l'autorité scolaire, au nom de laquelle M. le Dr Guillaume a répondu par le discours suivant que nous sommes heureux de pouvoir reproduire *in extenso* :

Monsieur le Président! Messieurs les Conseillers!

En recevant de vos mains ce nouveau collége, la commission d'éducation doit avant tout vous exprimer sa vive gratitude et vous témoigner ses sentiments de bonheur pour la manière large et généreuse avec laquelle vous avez compris votre mission et répondu à l'appel qui vous a été adressé, par les besoins impérieux de l'éducation de notre jeunesse.

En décrétant les crédits nécessaires pour l'achèvement de ce magnifique édifice, vous avez suivi l'exemple qui vous a été donné par vos devanciers. Qu'il me soit permis, en vous rendant hommage, de leur payer un juste tribut de reconnaissance en jetant un coup-d'œil sur le développement des maisons d'écoles dans notre ville.

Nous sommes, depuis quelques années, tellement habitués à voir nos classes d'écoles logées dans des palais, que nos enfants pourraient oublier que jadis il en était autrement. Ils ne doivent pas ignorer qu'ils sont redevables de ces bienfaits à l'amour de leurs parents et à l'ardent désir que nous avons de les mettre dans des conditions meilleures que celles au milieu desquelles nous avons été élevés.

Il n'est donc pas inutile de leur rappeler qu'il fût un temps, relativement peu éloigné de nous, où il n'existait dans notre ville aucun bâtiment spécialement consacré à l'éducation de la jeunesse.

Dans le siècle passé, bien que le bâtiment des classes, sous la terrasse du château, fût déjà utilisé pour le collége, l'administration imposait encore dans la mise au concours de places d'instituteurs primaires, l'obligation de fournir eux-mêmes la salle d'école.

Mais déjà à cette époque, les autorités de la ville montraient pour

l'éducation une sollicitude de plus en plus marquée, et cherchaient sans cesse à améliorer cet état de choses.

Après la construction de l'hôtel-de-ville, à la fin du siècle passé, on répartit successivement les classes dans l'ancien hôtel-de-ville devenu vacant, dans le bâtiment du trésor, dans une salle de l'hôpital et plus tard aux Bercles dans des hangards d'une ancienne raffinerie, enfin dans la maison au rez-de-chaussée de laquelle se trouve actuellement l'atelier typographique de la *feuille d'Avis*.

La consécration d'anciens bâtiments publics pour y loger des écoles, primitivement tenues dans le logement particulier du maître, indique la seconde étape du développement réalisé dans cette direction.

Vous vous souvenez, messieurs, de ces locaux privés d'air et de lumière, humides et malpropres, dont l'un se trouvait au-dessus de l'abattoir public.

Vous jeunes amis, vous n'en avez pas le souvenir.

L'ancien hôtel-de-ville et le bâtiment des Bercles ont été démolis, et il n'y a que ceux d'entre vous qui ont été momentanément relégués dans le bâtiment du trésor, qui puissiez vous faire une idée de ces locaux insalubres, peu appropriés au but que poursuit l'éducation.

L'administration de la ville ne pouvait plus tolérer un état de chose aussi déplorable. Aucun autre édifice public, de date ancienne, ne se prêtait à un arrangement convenable, et imprimés par les idées généreuses de David de Pury, les conseils décrétent, en 1816, la construction du gymnase des Bas. Inauguré en 1835, ce bel édifice devint bientôt trop étroit pour loger les écoles, la bibliothèque et les collections.

On était arrivé pour les maisons d'école, à la troisième étape du progrès.

Les conseils décrétèrent, 15 ans plus tard, la construction d'un bâtiment destiné aux écoles de jeunes filles. L'inauguration du collége des Terreaux eut lieu en 1853.

L'instruction primaire devenue obligatoire et gratuite, et, il faut le dire, à la louange du public de notre ville, le désir de donner à ses enfants une éducation plus soignée, se popularisant toujours da-

vantage, le bâtiment des Bercles ayant été abandonné, le chiffre de la population devenant plus grand, toutes ces conditions augmentèrent le nombre des élèves, au point qu'il fallut songer à la construction d'un troisième édifice pour y loger les classes de garçons, qui, jusqu'à aujourd'hui, ont été entassées dans le collége des Terreaux.

Ce troisième édifice, ce nouveau palais de l'éducation, c'est celui que nous avons le bonheur d'inaugurer aujourd'hui.

En le comparant avec les deux autres bâtiments d'école, qui font l'ornement et l'orgueil de notre ville, la commission d'éducation et le corps enseignant se plaisent à reconnaître qu'il réalise une supériorité réelle, résultant des conquêtes du progrès moderne.

Déjà, la journée d'aujourd'hui est une preuve que ce n'est pas en vain que vos maîtres et, à leur tête, votre dévoué directeur ont développé dans vos cœurs généreux les sentiments de solidarité qui doivent exister entre citoyens, entre confédérés. En abandonnant au profit de vos malheureux compatriotes inondés la somme qui était destinée à vous procurer aujourd'hui des récréations éphémères, vous avez montré que la jeunesse suisse n'était pas dégénérée. Nous avons tressailli de joie en entendant que l'antique devise helvètique : *Un pour tous, tous pour un,* était déjà gravée profondément dans vos jeunes cœurs. Le cortége des armourins vous rappellera ce soir le courage héroïque et le dévouement de nos ancêtres et vous fera comprendre que vos exercices militaires ont pour but de vous les faire imiter et de préparer à notre chère patrie de valeureux défenseurs.

Ce n'est qu'à ces conditions que notre canton et notre ville en particulier garderont les sympathies que nous témoignent nos confédérés de la Suisse allemande, en nous confiant pendant quelque temps l'éducation de leurs enfants, que nous considérons comme les nôtres.

Continuons donc tous à marcher dans cette voie, afin que la Suisse, notre mère chérie, soit fière de compter parmi ses enfants le canton de Neuchâtel.

Ainsi encouragés par la population intelligente de notre cité, soutenue par vous, MM. les conseillers, qui êtes ses mandataires, et en-

tourés d'une jeunesse studieuse et docile, la commission d'éducation et le corps enseignant, rivaliseront de zèle et de dévouement, afin d'atteindre le but idéal auquel nous aspirons.

Puissent les leçons qui seront données dans ce collége former des générations d'hommes forts, vertueux, des citoyens utiles à la patrie. Nous aurons alors réalisé la devise gravée sur la médaille commémorative de cette solennité :

« *Sans instruction, la démocratie est une chimère.* »

Ces améliorations, MM. les conseillers, nous les devons à votre sollicitude éclairée, à votre dévouement pour la chose publique. En cela vous avez marché dans le chemin ouvert par vos prédécesseurs. Vous n'avez négligé aucun sacrifice pour faire de cet édifice une maison d'école modèle. Vous avez cherché à tenir compte de toutes les expériences et à appliquer toutes les innovations reconnues utiles et pratiques. Libres de préjugés, vous avez bien voulu entendre le préavis de la commission et les vœux du corps enseignant. Tous ces vœux et toutes ces exigences ont été admirablement satisfaits par M. Perrier, l'habile architecte qui a conçu la place de cet écifice et qui l'a exécuté avec une sollicitude pour laquelle nous lui témoignons toute notre reconnaissance. Nos remerciements s'adressent aussi à M. le directeur Ladame, qui, avec la commission des travaux publics, a rivalisé de zèle pour introduire dans le bâtiment les innovations les plus heureuses.

C'est ainsi que, grâce au concours de tous les citoyens, s'est élevé cet édifice scolaire, l'enfant chéri de tous les partis politiques.

Vous pouvez vous féliciter, MM. les conseillers, car vous avez atteint votre but; mais si votre tâche est terminée, ici recommence celle de la commission et du corps enseignant.

La commission d'éducation, à laquelle vous imposez, par vos sacrifices, de nouvelles obligations, cherchera, en suivant l'exemple que lui ont donné celles qui l'ont précédée, à réaliser sans cesse les progrès indiqués par la science et l'expérience. Tous ses efforts tendront à améliorer le système éducatif; mais, dans ses discussions sur les programmes des études, sur les méthodes d'enseignement et sur toutes les questions pédagogiques, elle se placera toujours à un point de vue élevé et n'oubliera pas que vous lui avez confié la noble mission de diriger l'éducation de futurs citoyens.

Nous ne pouvons pas rester étrangers aux tendances politiques et sociales qui se manifestent dans notre époque et qui amèneront un jour le règne de la démocratie pure et des changements notables dans l'organisation de nos républiques.

Si, d'un côté, nous devons donner à nos enfants une instruction qui leur permette de lutter avec avantage dans le combat opiniâtre, incessant de l'existence, nous devons, d'un autre côté, ne pas négliger l'instruction civique. Nos descendants pourront alors, sans préjugés, apprécier à leur juste valeur les idées qui surgiront infailliblement et ils pourront se mettre en garde contre les théories d'audacieux doctrinaires. Chaque génération est, jusqu'à un certain point, responsable des actes de celle qui lui succède dans la carrière des âges, et nous serions coupables de ne pas donner à la jeunesse les armes trempées de la science pour résister à l'erreur et à l'ignorance.

La commission d'éducation possède, dans le corps enseignant, de fidèles et dévoués interprêtes de ses idées et de ses aspirations. L'entrée dans ce nouveau collége sera aussi, pour nos instituteurs, le commencement d'un redoublement de travail et d'activité. De nouvelles obligations leur seront aussi imposées et ils s'y soumettront avec joie. Nous comprenons tous que la chose la plus importante n'est pas le bâtiment d'école, mais bien les leçons qui y sont données et nous ne doutons pas que votre munificence ne s'étende toujours davantage sur ceux qui ont la mission délicate et difficile de répandre l'éducation parmi la jeunesse.

Jeunes amis ! La journée d'aujourd'hui est aussi pour vous tous un appel sérieux fait à votre conscience. Le collége ne doit plus être l'endroit sombre et morne des temps passés, nous voulons que le jour où vous franchirez ce seuil soit un jour de bonheur, et que vous n'emportiez du collége qu'un regret, celui de le quitter. Vous venez d'avoir la preuve de l'amour qu'on vous témoigne, vous avez entendu quel est le but élevé que l'on cherche à vous faire atteindre.

Beaucoup d'entre vous peuvent déjà comprendre la haute et belle mission que vous êtes appelés à remplir, grâces à nos admirables institutions républicaines. Mais, pour tous, pour les plus

âgés comme pour les plus jeunes, nos recommandations se résument en ces mots : travaillez, travaillez, étudiez avec amour, laissez-vous guider par vos maîtres, qui sont vos amis, soyez dociles à leurs leçons.

CONFÉRENCES DES INSTITUTEURS NEUCHATELOIS

Comme les années précédentes, les instituteurs neuchâtelois ont été réunis en conférences générales les 26, 27 et 28 octobre écoulés. Nous allons donner un compte-rendu de ces journées; mais, de crainte de nous répéter, attendu que nous avons déjà publié, dans cette *Revue*, plusieurs communications analogues, nous laisserons de côté la mise en scène et les accessoires qui, à peu de choses près, sont toujours les mêmes, et nous nous en tiendrons aux questions purement pédagogiques. Ces questions peuvent se résumer comme suit : 1° sujets traités dans les sections et discutés aux conférences; 2° leçons données. Reprenons ces deux points.

A. Questions a discuter. — Elles étaient au nombre de trois, savoir :

1. *Quelles sont les causes les plus générales d'irrégularité dans la fréquentation des écoles? Comment pourrait-on les combattre avec succès?*

2. *Quel mode d'organisation doit être recommandé pour les écoles rurales pendant la belle saison, en vue de l'instruction des élèves de douze à seize ans, et de ceux en-dessous de cet âge?*

3. *Quel est le meilleur mode d'inspection scolaire de la part des commissions d'éducation et de l'Etat?*

Comme on peut le voir de prime abord, les numéros 1 et 2 sont connexes; aussi, après la lecture des douze rapports auxquels elles ont donné lieu, elles ont été prises simultanément.

L'irrégularité de fréquentation des écoles, surtout à la campagne, a été, est et sera toujours un problème insoluble, une quadrature du cercle pédagogique. De tous les hommes d'école, à commencer par le pratique instituteur de hameau pour finir par le savant théoricien, auteur d'ouvrages renommés, qui se sont battu les flancs pour chercher une formule satisfaisante, aucun n'est arrivé à pouvoir répéter avec assurance ce mot fameux : *eureka*. C'est qu'aussi elles sont nombreuses autant qu'insaisissables, les causes d'irrégularité de fréquentation des classes. Qui pénétrera jamais le pourquoi de ces nombreuses absences, qui s'étalent en traces affligeantes dans les catalogues des écoles ? Qui sondera le cœur et la malice des enfants dont elles suivent le nom? Qui plongera dans l'intérieur des familles pour y distinguer la nécessité de l'indifférence, et

celle-ci de la mauvaise foi et de la tromperie?... Cependant, en y réfléchissant de près, on parvient à saisir, dans ce labyrinthe de causes, quelques fils conducteurs qui permettent, sinon de se retrouver tout à fait, du moins de ne pas trop s'égarer. C'est ainsi que les rapports des sections ont tous plus ou moins attribué le mauvais état de fréquentation dans certaines écoles: 1° *à l'incurie des parents*; 2° *à la faiblesse des commissions d'éducation*; 3° *à la défectuosité de la loi sur la matière*; 4° *au mauvais naturel des enfants*; et 5° — pourquoi ne le dirions-nous pas! — *au manque de savoir faire de l'instituteur lui-même*[1].

Dans notre Suisse, l'instruction populaire a atteint un niveau général qui n'est guère dépassé par aucun peuple de l'Europe. Nous le savons et le disons nous-mêmes, et nos voisins nous rendent cette justice. Mais est-ce à dire que chez nous, tous, indistinctement, ressentent ce vif besoin, cette soif d'instruction dont la population de certains Etats de l'Union américaine, par exemple, est pour ainsi dire dévorée? Ne voit-on pas trop souvent, dans nos campagnes spécialement, une grande indifférence à cet égard? Le matérialisme, qui les envahit de plus en plus, ne repousse-t-il pas, avec un certain dédain, tout ce qui ne se traduit pas par des espèces ou des immeubles? N'entend-on pas encore bien des pères de famille s'écrier d'un air superbe et goguenard tout à la fois: « A quoi bon » user tant de pantalons sur les bancs de l'école? nous n'y avons pas été si » longtemps, nous, et, cependant, nous nous sommes tirés d'affaire; que » nos enfants fassent seulement aussi bien, c'est tout ce que nous deman- » dons. » Avec de telles idées, déploieront-ils beaucoup de zèle pour envoyer leurs enfants en classe, et ceux-ci, qui entendent de pareils propos, seront-ils bien stimulés?... Il est une catégorie de parents, plus rares il est vrai, mais infiniment plus coupables, qui envoient leurs enfants faire le honteux métier de mendiants, tandis qu'eux croupissent dans la fainéanterie. Quelle école déplorable pour ces pauvres malheureux, quelle nuit pour leur intelligence, quelle perdition pour leur cœur!

Pour les uns et les autres de ces parents coupables, il faudrait une autorité ferme, énergique, qui, sans se préoccuper des qu'en dira-t-on, ne vît que le bien des enfants et les forçât à fréquenter l'école. C'est la tâche des commissions d'éducation, tâche pénible, ingrate, périlleuse souvent, mais qui, en raison même de ces difficultés, n'est que plus noble et plus

1. Ce que nous allons dire concernant la fréquentation des écoles, est le résumé de ce qui a été lu et dit, à propos des écoles neuchâteloises, aux conférences générales; mais nous prions nos lecteurs de ne pas en inférer qu'ici la fréquentation soit déplorable à tous égards. Non, le canton de Neuchâtel est certainement un de ceux où le peuple en général, toujours prêt à faire les plus grands sacrifices en faveur de l'instruction, l'apprécie le plus et la possède le mieux. La fréquentation des écoles y est relativement bonne; mais, comme elle pourrait être meilleure, on comprend que les instituteurs se soient montrés sévères sur ce point capital.

grande. Elle doit être douce la satisfaction de citoyens qui, par leur fermeté dans l'accomplissement de leur devoir, ont arraché de pauvres enfants à l'ignorance, à la misère et au vice. Mais, on ne saurait le nier, les commissions d'éducation sont parfois bien inertes et bien passives. On attermoie, on temporise, et ce n'est que lorsque l'instituteur s'est plaint plusieurs fois qu'on se décide enfin à donner un avertissement tout charitable. On n'ose pas agir autrement. Dans certaines localités, les enfants de messieurs les membres de la commission ont le plus d'absences; quel exemple fatal pour les autres!

Sans doute que cette indifférence et ce laisser aller peuvent être imputés souvent à l'incurie des membres qui composent les commissions d'éducation; mais, dans bien des cas, elles sont la conséquence d'une situation qu'a faite la loi et que les autorités scolaires locales sont impuissantes à changer. L'art. 24 de la *Loi sur l'instruction publique primaire* du 11 juin 1861 dit : « L'instruction primaire obligatoire dure jusqu'à l'âge de 16 ans. » Toutefois les élèves âgés de 14 ans révolus qui auraient subi un examen » annuel satisfaisant sur les branches du programme, pourront être dis- » pensés des écoles du jour par les commissions d'éducation locales, » et appelés, cas échéant, à compléter leur instruction par d'autres » moyens. » Et l'art. 26 : « Les élèves des écoles permanentes sont tenus » à une fréquentation régulière de leur classe toute l'année, sauf pendant » les vacances. » Quant à la répression des absences, les art. 32 et 33 parlent d'un premier et d'un second avertissement, à la suite desquels dénonciation au juge de paix et amende de 5 et 15 fr. En cas de récidive, poursuite devant le tribunal et emprisonnement. Or, qui ne voit tout d'abord que forcer les enfants des campagnes à fréquenter régulièrement l'école été et hiver, jusqu'à l'âge de 14 ans au minimum, est une impossibilité? Chacun sait qu'en été un enfant de 12 à 14 ans peut rendre, dans les travaux des champs, de grands services à ses parents, et ceux-ci n'ont pas l'habitude de les négliger. Et puis, pourquoi un second avertissement? un n'est-il pas suffisant?... Et cette amende et cet emprisonnement? Y a-t-il beaucoup de pères, même des plus négligents, qui paient l'une ou subissent l'autre? A ce sujet, on a fait la judicieuse remarque que les lois ne devraient jamais renfermer des prescriptions ou des pénalités qui ne peuvent pas s'appliquer; car alors on s'habitue à violer la loi, ce qui est déplorable, puisque le respect des lois est le premier devoir du citoyen et le palladium de toute république.

Mais on aurait beau posséder les commissions d'éducation les mieux composées et les plus dévouées, la loi la mieux conçue et la plus pratique,

on ne pourrait pas encore se flatter d'obtenir une fréquentation qui ne laissât rien à désirer. Il est un hôte avec lequel il faut compter, c'est l'enfant. A part quelques rares exceptions, les enfants n'ont pas un goût passionné pour l'école et cela se comprend. Eux, dont le corps est si vif, si plein de vie, tandis que l'esprit est encore endormi et paresseux, être obligés de s'asseoir, durant plusieurs heures, sur les bancs de l'école, et là, condamner à l'immobilité ce corps et faire travailler cet esprit; certes, il doit leur en coûter ! N'aimant pas l'école naturellement, il faut la leur faire aimer. Or, deux éléments concourront à ce résultat : l'école elle-même et le maître. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer ici (voir *Educateur*, 3e année, page 309), l'influence heureuse qu'un local commode, sain et confortable peut avoir sur les enfants et nous n'y reviendrons pas. Nous ferons seulement une comparaison : chacun sait avec quelle magnificence le temple des Juifs était bâti; Dieu voulait, par toutes les splendeurs qui y étaient étalées, retenir à lui ce peuple volage si disposé à retourner à ses fausses divinités. Eh bien! il en est de même de la maison d'école; elle doit, comme le temple de Salomon, avoir assez de prestige aux yeux de l'enfant pour le fasciner et l'empêcher d'aller ailleurs. Mais, ce que nous tenons à affirmer, avec plus d'un des rapports que nous avons entendus, c'est que l'instituteur peut beaucoup pour faire aimer l'école à l'enfant. Nous n'irons pas, cela va sans dire, comme quelques-uns le font, jusqu'à imputer au maître les absences des élèves, ce qui est aussi ridicule qu'injuste et contre quoi nous protestons hautement, mais qu'un maître soit bon et affectueux, qu'il ait de la vie et le feu sacré dans son enseignement, qu'il emploie les meilleures méthodes, et, nous en sommes certain, il retiendra à l'école au moins quelques-uns de ces enfants qui, comme les hirondelles, sont toujours prêts à s'envoler et au retour des zéphyrs et à l'approche des frimats.

Maintenant, quels sont les moyens à employer pour remédier à un si fâcheux état de choses ? Ces moyens ressortent naturellement des causes que nous avons signalées : Répandre de plus en plus l'instruction à flots, afin que, de plus en plus aussi, on en sente partout la nécessité; composer les commissions d'éducation d'hommes compétents, sérieux et énergiques; réviser la loi, afin qu'elle permette aux enfants des campagnes d'aider à leurs parents pendant les labeurs de la belle saison; y établir une pénalité raisonnable à laquelle on tiendrait *mordicùs* ; faire aimer l'école à l'enfant, voilà les principaux points sur lesquels l'attention s'est portée. Une autre idée a rencontré l'appui général : il s'agirait de former, dans chaque commission d'éducation, un comité composé de trois membres

dont la mission, toute spéciale, serait de s'occuper activement des absences. Ce comité restreint devrait se montrer infatigable dans sa surveillance et inflexible envers les transgresseurs de la loi.

La discussion a été très nourrie et les instituteurs, désireux de voir leurs vœux pris en considération par l'autorité, ont décidé de renvoyer ces deux questions à une commission composée des douze rapporteurs qui auront à s'entendre pour arriver à des conclusions uniformes. On attend beaucoup de cette mesure.

(A suivre.) A. Biolley.

Introduction de la musique chiffrée dans les écoles du canton de Vaud.

Dans les mois d'août et de septembre écoulés, le Département de l'instruction publique de ce canton a utilisé l'offre de M. Alph. Meylan, de Genève, de donner aux Ecoles normales un cours sur la méthode de musique chiffrée de Rousseau-Galin-Paris-Chevé. Ce cours a été donné en même temps à deux classes, filles et garçons, des écoles primaires de Lausanne. Une commission spéciale, de trois experts en musique, a été chargée de suivre ces cours, dans le but d'étudier le mérite du système pour l'enseignement et de préaviser sur la convenance qu'il y aurait à l'introduire dans les écoles publiques du canton.

Cette commission, dont deux membres étaient d'abord très opposés à cette méthode, a dû se rendre à l'évidence et même les plus incrédules ont été convaincus. Néanmoins, elle s'est divisée en deux opinions : la majorité (de deux membres) était favorable à l'adoption définitive de la muque chiffrée comme base de l'enseignement du chant ; la minorité (un membre), tout en reconnaissant les avantages de cette méthode, n'en conseillait l'adoption qu'à titre facultatif et comme essai. Cet accord sur la valeur même du système, qui est résulté pour des experts d'abord divisés et en partie prévenus contre lui, de l'étude consciencieuse qu'ils en ont faite, est sans contredit un puissant argument en sa faveur.

Mais M. le chef du Département ne s'est pas contenté de faire étudier le système par des experts ; il a voulu en juger par lui-même, et, accompagné de deux de ses collègues du Conseil d'Etat, il a assisté aux dernières leçons données par M. Meylan aux deux 4mes classes primaires (renfermant des enfants d'une douzaine d'années). En outre, il a chargé la commission de se rendre à Genève pour s'assurer des résultats obtenus dans les écoles de ce canton, où la méthode chiffrée est suivie depuis plusieurs années.

Ensuite des faits constatés, soit par la commission, soit par le Dépar-

tement lui-même, celui-ci a proposé au Conseil d'Etat l'introduction de la musique chiffrée comme base de l'enseignement du chant dans les écoles normales et dans les écoles primaires et secondaires, et le Conseil d'Etat a adopté cette proposition. — Voici la circulaire adressée à ce sujet aux inspecteurs et aux commissions d'écoles :

« Le département de l'instruction publique et des cultes croit devoir porter à votre connaissance l'arrêté du Conseil d'Etat du 31 octobre écoulé relatif à la méthode chiffrée pour l'enseignement du chant.

« *Le Conseil d'Etat du canton de Vaud,*

» Vu le préavis du département de l'instruction publique et des cultes;

» *arrête* :

» *Article* 1er. La méthode Galin-Paris-Chevé, dite méthode chiffrée, » est adoptée comme base de l'enseignement du chant dans les écoles nor- » males.

» Toutefois, l'enseignement de l'écriture notée sera maintenu dans ces » écoles, conformément à ce qui sera déterminé par le programme.

» *Art.* 2. La méthode chihrée est adoptée aussi comme base de l'enseigement du chant dans les écoles primaires et secondaires.

» Toutefois, il demeurera, jusqu'à nouvelle décision, facultatif aux ré- » gents d'enseigner le chant dans ces écoles d'après la méthode actuelle- » ment en usage.

» *Art.* 3. Le département de l'instruction publique et des cultes est » chargé de l'exécution de cette décision et il est autorisé à prendre les » mesures nécessaires pour que les régents, actuellement en fonctions » puissent peu à peu être appelés à la connaissance de la méthode chiffrée.

» En communiquant cet arrêté aux régents et régentes placés sous leur direction, les commissions d'école les inviteront à enseigner désormais le chant d'après la méthode Galin-Paris-Chevé, s'ils connaissent cette méthode.

» Les régents et régentes qui ne la connaissent pas sont autorisés à conserver pour leur enseignement la méthode actuellement en usage. Mais, dès le printemps 1869, le département prendra les mesures nécessaires pour faire donner des cours sur la méthode nouvelle au plus grand nombre possible de régents et de régentes.

» Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de notre considération distinguée. » *Le chef du département,*

» Signé : RUCHONNET. »

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

De l'étude de l'archéologie dans les écoles primaires, *à propos d'un récent ouvrage de M. de Caumont (de Caen), membre de l'institut de France, directeur de l'institut des Provinces, etc., etc.*

L'archéologie ou science des antiquités, n'était enseignée jusqu'ici que dans les universités et tout au plus dans quelques accadémies où quelques personnes mêmes ne comprennent pas son opportunité. Voici venir un des plus savants archéologues de France, le Nestor même de la société des antiquaires, M. de Caumont, qui n'hésite pas à écrire un livre d'archéologie pour les écoles primaires [1].

L'ouvrage est divisé en six chapitres. Le premier est consacré aux temps préhistoriques (âges de pierre, de bronze, cavernes). Le second chapitre passe en revue les monuments de la Gaule romaine, ponts, aqueducs, cloaques, forums, basiliques, arcs-de-triomphe, temples, théâtres, thermes, villas, etc., etc. Le troisième chapitre, traite de l'architecture, religieuse, civile et militaire, au moyen-âge et dans la période appelée romane, par opposition à l'architecture ogivale, faussement appelée gothique, qui succède à l'architecture romane. L'ère ogivale, comme l'appelle M. de Caumont, est étudiée avec beaucoup de détails et prend trois chapitres dans le livre de l'illustre archéologue. Eglises, hôtels-de-ville, châteaux, forts, hospices, sont les principaux monuments étudiés dans cette partie de l'ouvrage. Le quatrième chapitre est consacré au style de la renaissance, que l'auteur examine également aux trois points de vue de l'architecture religieuse, civile et militaire. Le dernier chapitre, traite de l'architecture religieuse et civile des temps modernes.

Chaque chapitre est accompagné et illustré d'un grand nombre de gravures sur bois, offrant les principaux monuments de chaque âge, depuis les habitations lacustres jusqu'au beau moulin de Trévières, portant la date de 1664, et au château d'Harcourt, qui date à peu près de la même époque. Le volume entier a 421 pages.

L'espace nous manquant pour faire, à notre point de vue, la récension détaillée du remarquable ouvrage de M. de Caumont, nous nous bornerons aux conclusions pratiques suivantes :

L'archéologie ne peut s'enseigner à l'école primaire, dont le programme est déjà trop chargé et demande à être simplifié plutôt qu'étendu et augmenté de matières évidemment au-dessus de la portée des élèves. Mais, si par archéologie des écoles primaires on entend l'archéologie des instituteurs primaires, nous ne pourrions qu'applaudir à l'idée de faire distribuer à chaque instituteur, *pour son école,* un exemplaire de l'ouvrage de M. de Caumont. Le maître d'école (nous employons plus volontiers ce nom que celui de régent, pour lequel nous ne partageons nullement l'engouement de certains instituteurs) devrait être *l'investigateur zélé et le gardien né des souvenirs historiques* dans la localité qu'il habite et pourrait rendre les plus grands services, soit pour la conservation des monuments, soit pour la vulgarisation des traits d'histoire, des traditions, des légendes, des dictons dans les localités qui lui sont familières. N'est-ce pas à un instituteur primaire du canton de Zurich que l'on doit la première découverte des stations lacustres ? On conçoit donc très bien l'intérêt et

1 *Archéologie des écoles primaires,* par M. de Caumont, à Caen, Blanc-Hardel éditeur, rue Froide, 4. 1868.

l'utilité qu'il pourrait y avoir pour l'instruction des instituteurs à ce que chacun d'eux possédât un exemplaire de l'ouvrage de M. de Caumont. Nous voudrions que l'Etat fît, dans chaque canton, les sacrifices nécessaires pour procurer ce livre à tous les instituteurs.

L'archéologie des écoles primaires est sans doute un peu longue et gagnerait à être dégagée de quelques détails et à *être appropriée à la Suisse*, dont les antiquités ne sont mentionnées qu'à l'occasion des habitations lacustres. Un petit manuel d'archéologie nationale, destiné aux instituteurs primaires de la Suisse, rendrait naturellemet de meilleurs services à la science elle-même et à l'instruction de l'instituteur. Mais un pareil ouvrage fait pour un petit pays comme le nôtre coûterait fort cher et demanderait d'ailleurs une ou deux années de travail. Nous pensons donc qu'en attendant que nous ayons cet abrégé illustré et approprié à notre pays, les autorités scolaires de nos cantons feraient une chose bonne, utile et progressive, en répandant le livre de M. de Caumont, qui, en nous gratifiant de son excellent livre, n'a pas jugé à propos de nous en indiquer le prix, mais que nous ne pensons pas devoir dépasser 5 à 6 francs. Nous nous en informerons d'ailleurs et en prendrons occasion de revenir sur ce sujet, qui nous tient au cœur comme ami passionné et persévérant des études historiques et de l'éducation populaire.

A. Daguet.

Manuel d'examen grammatical.

L'habile et savant directeur-gérant de l'*Union des instituteurs* [1], M. Guerrier de Haupt, ancien chef d'école normale, dont nous avons eu l'occasion de prononcer plus d'une fois le nom dans ces pages, va publier, par souscription, un *Manuel d'examen grammatical*, composé de lectures et dictées littéraires, avec questions d'examen et réponses rai-

[1] L'Union des Instituteurs, ayant pour directeur et rédacteur en chef M. Adr. Guerrier de Haupt, a commencé sa seconde année d'existence le 1er octobre 1868. Ce journal, spécialement consacré aux intérêts scolaires et parfaitement indépendant, donne deux fois par mois (le 1er et le 15) de nombreux et remarquables articles, qui sont tous du plus haut intérêt au point de vue de l'instruction primaire : *Actes et documents administratifs; Conférences et études pour les maîtres; Exercices et leçons pour les élèves, sur toutes les matières de l'enseignement; Variétés littéraires, scientifiques et agricoles; Correspondance pédagogique; Comptes-rendus bibliographiques; Hygiène et économie domestique; Nouvelles scolaires, etc., etc.* — Il suffit de jeter les yeux sur la table des matières de la première année et sur les numéros déjà parus de la seconde année, pour se faire une idée de la quantité considérable de choses utiles et instructives que peuvent trouver dans cette publication les instituteurs, les institutrices, ainsi que les pères et les mères de famille qui s'occupent de l'éducation de leurs enfants. Les soins apportés à la rédaction de cette feuille et la grande expérience du directeur dans tout ce qui tient à l'enseignement, doivent infailliblement assurer le succès de cette intéressante création, qui a pris, dès le début, le rang le plus honorable parmi les recueils du même genre. C'est là, en effet, une œuvre de progrès, à laquelle on ne saurait trop aplaudir et qui mérite toutes les sympathies des amis de l'instruction populaire. L'*Union des instituteurs* a sa place naturelle et légitime partout où il y a une école et un instituteur. — On s'abonne, pour l'année (commençant au premier octobre), *Rue du Dragon*, N° 42, *à Paris*, en envoyant au directeur du journal, 6 fr. 50 cent., en un mandat de poste, et à *Lausanne*, chez M. Chantrens libraire-correspondant de l'*Union des instituteurs*.

sonnées. L'ouvrage formera un volume de 350 à 400 pages. L'exemplaire coûte 2 fr. à Paris, ; mais, pour six exemplaires, on ne paie que 9 fr. au lieu de 12 ; pour treize, 18 fr. au lieu de 26, etc. — On souscrit : rue du Dragon, 42, à Paris, en envoyant 2 fr. en timbres-poste à l'auteur, qui expédiera l'ouvrage dès qu'il sera imprimé.

L'**Histoire de la pédagogie,** par M. Paroz, directeur de l'Ecole de Grandchamp, vient de paraître et coûte, pris chez M. Sandoz, libraire, à Neuchâtel, 4 francs. Nous rendrons compte de cet important ouvrage dès que nous en aurons reçu un exemplaire.

NÉCROLOGIE

M. Zuberbühler, le pédagogue appenzellois.

Le corps enseignant primaire et secondaire a fait une perte douloureuse par le décès de Sébastien Zuberbühler, directeur de l'Ecole normale du canton de St-Gall, à Rorschach.

Sébastien Zuberbühler était né à Trogen, dans les Rhodes-Extérieures, à une époque féconde en pédagogues habiles. L'Appenzell, en particulier, peut se vanter d'avoir donné le jour à trois éducateurs de talent, Krusi, Niederer et Ramsauer, les collaborateurs de Pestalozzi à Berthoud et à Yverdon, et appelés ainsi à exercer une action notable sur le mouvement des idées éternellement vraies de la culture des hommes.

S. Zuberbühler, l'élève immédiat de ces hommes distingués à l'Ecole cantonale de Trogen, compléta ses études à l'université de Bâle, où il se fit remarquer par son zèle extraordinaire et l'assiduité avec laquelle il suivit les leçons d'un Kortüm, d'un de Welte, d'un Mérian, d'un Hagenbach, de Hanhart, Röper, Eckert, etc.

Ses études terminées, il se voua tout entier à l'enseignement, d'abord comme précepteur, puis comme instituteur primaire à Liestal, et, peu après, comme maître secondaire à Waldenbourg (Bâle-Campagne). Appelé, en 1838, aux fonctions de maître à l'Ecole normale de Münchenbuchsée, il coopéra à la bonne marche de l'établissement avec l'excellent Dr Rickli et sous son successeur, M. Grunholzer, jusqu'au jour où la tempête dispersa les vaillants ouvriers. Mais les mérites connus de Zuberbühler l'avaient fait connaître. Il fut appelé par le gouvernement des Grisons à la direction de l'Ecole normale de Coire, où il rendit des services signalés à la cause de l'instruction populaire. Son appel à St-Gall, quelques années après, produisit les mêmes résultats jusqu'au jour où la mort vint le ravir à ses élèves, à ses amis et à l'éducation populaire qu'il a servie et honorée toute sa vie.

Le dévouement, l'abnégation qui faisait le caractère propre de Pestalozzi, était aussi celui de Zuberbühler. L'enthousiasme pour l'art pédagogique animait toutes ses actions, enflammait tous ses discours. Comme professeur, il était clair et plein de vie. Il a aussi contribué à la propagation des saines idées pédagogiques par plusieurs écrits.

Zuberbühler laisse une veuve et plusieurs enfants, dont un fils qui s'est voué à la même carrière que son père.

CHRONIQUE SCOLAIRE

France. — La société pour l'enseignement élémentaire en France, fondée en 1815, présidée naguères par M. Jules Simon et aujourd'hui par M. Jules Favre, vient de conférer, dans sa séance du 4 novembre, le diplôme de sociétaire à M. Daguet pour ses travaux pédagogiques.

Belgique. — Ce pays a perdu deux membres distingués du corps enseignant. Le premier, c'est M. Van Goethem, instituteur en chef à Zele, et que ses mérites dans l'enseignement primaire ont fait décorer de la croix de Léopold. Le second membre, c'est Mlle Heteren, directrice d'école, qui a formé près de 200 élèves *(Progrès)*.

La discussion continue dans ce pays au sujet de l'établissement d'une caisse d'épargne dans les écoles. Les adversaires de cette institution insistent sur la tendance trop utilitaire et égoïste de cette caisse. Les partisans répondent par la nécessité absolue de répandre le goût de l'économie. « Il faut apprendre à l'enfant à épargner si l'on veut qu'il soit économe. »

Allemagne. — Le 15 août, pendant que la capitale de la France et les départements fêtaient plus ou moins officiellement la Saint-Napoléon, dans une petite ville de ce pays, à Dinkelsbühl, en Bavière, catholiques et protestants étaient réunis en grand nombre pour célébrer le centième anniversaire de la naissance de l'illustre ami de la jeunesse, l'auteur des *Œufs de Pâques*, le chanoine Christophe Schmid. Schmid était un prêtre pieux et libéral, à la façon de Sailer et Girard. Aussi n'a-t-il pas échappé à la destinée commune des hommes indépendants et courageux, et ses innocents livres, le charme de nos jeunes années, ont-ils été impitoyablement condamnés comme déïstes par certains zélateurs, les mêmes en tous pays.

Petite correspondance.

La rédaction a reçu un article instructif sur la statilégie et un long et important article sur la réforme orthographique de Didot qui ne peuvent paraître encore en raison de leur longueur. Un autre article intitulé : Méthode de lecture, et un quatrième sur les Exercices intellectuels, trouveront place à leur tour. Nous rappelons aux instituteurs que nous n'avons pas reçu de réponse à nos dernières questions.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

ANNONCE

VINGT CHANTS POUR LES ÉCOLES

HUITIÈME ET NEUVIÈME RECUEILS

publiés par **L. Neiss,** *instituteur à Payerne.*

En vente, chez l'auteur, à 30 centimes l'exemplaire. Remise : 2 exemplaires par douzaine, 5 pour deux douzaines.— L'introduction de ces recueils dans les écoles du canton de Vaud a été autorisée par le département de l'instruction publique de ce canton.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, ÉDITEUR